
**Rapport de la Commission des finances du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR17.06PR
concernant
la 1^{ère} série de compléments au budget 2017**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances a siégé le 15 mai 2017 pour examiner le préavis PR17.08PR. Elle était composée de Mme Natacha Ribeaud Eddahbi et de MM. Pierre Cherbuin, Thierry Gaberell, Olivier Jaquier, Laurent Roquier et du soussigné, président, désigné rapporteur. M. Roland Villard était excusé.

La délégation municipale était composée de M. Jean-Daniel CARRARD, Syndic et de M. Fabrice WEBER, chef du Service des finances. Nous les remercions pour les explications et précisions apportées durant les discussions.

1. ADMINISTRATION GENERALE

101.3528.01 Promotion économique

Il s'agissait de profiter de locaux vides pour les mettre à disposition d'autres entreprises en démarrage, le financement total est partagé entre la Ville et le canton.

110.3012.00 Salaire personnel auxiliaire

Ce crédit concerne l'examen des diverses zones d'hivernage de bateaux (et non de bâtiments, comme indiqué dans le préavis). Une sérieuse remise en ordre de la situation est urgente afin d'assurer un traitement correct et mieux équilibré de l'hivernage des bateaux dans les zones prévues à cet effet, ainsi que de vérifier et mettre à jour les dépôts de bers de diverses tailles, provenances et propriétés.

3. TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT

413.3154.00 Entretien des machines

Le remplacement du fourgon de fauchage était prévu dans un prochain budget, mais le véhicule n'a pas tenu jusque là.

4. JEUNESSE ET COHESION SOCIALE

700.3185.00 Mandat pour les restaurants scolaires

Il s'agit de gérer au mieux le restaurant des Isles, qui dessert d'autres cantines scolaires, tout en étudiant les possibilités de permettre l'utilisation partielle des locaux par d'autres traiteurs, en relation avec les manifestations organisées à la salle de sport des Isles.

5. CULTURE

154.3113.00 Exposition de Céleste Boursier Mougenot

Le crédit complémentaire est pris sur le fonds de réserve des expositions, un fonds créé dans les années 80 pour des expositions exceptionnelles et alimenté surtout par un legs.

La Commission des finances demande que ce mode de financement reste totalement exceptionnel et qu'à l'avenir, de façon générale, les prélèvements aux fonds soient dûment prévus dans le budget ordinaire.

152.3653.00 Assainissement des comptes des Brandons

Cette aide exceptionnelle est destinée essentiellement à honorer des factures dues à des commerçants locaux. La COFI demande à la Municipalité d'examiner de façon très attentive les comptes et budgets de cette manifestation afin d'éviter de devoir procéder à d'autres assainissements. Une convention devrait préciser les droits et devoirs des deux parties.

Conclusions :

La Commission des finances réitère sa demande que les crédits complémentaires ne concernent que les situations qui sont clairement soit des urgences reconnues et imprévisibles, soit des opportunités exceptionnelles. Les autres dépenses devraient passer par la voie normale du budget, y compris celles qui sont couvertes par des prélèvements sur des fonds.

En conclusion, La Commission des finances, à l'unanimité de ses membres présents, vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'approuver le préavis PR17.08PR tel que présenté par la Municipalité.



Pierre Hunkeler
Président

Yverdon-les-Bains, le 2 juin 2017